



INSTITUT
SAINT LOUIS SAINT CLÉMENT
ÉCOLE COLLÈGE LYCÉE

CAMPAGNE D'INSCRIPTION En Second degré ANNEE SCOLAIRE 2026 - 2027

A partir du 1^{er} octobre 2025

OUVERTURE DE LA CAMPAGNE

Ces formulaires sont en téléchargement à partir du site internet :
www.saintlouis-viry.fr/inscription

En cas d'impossibilité de procéder informatiquement, des exemplaires papiers seront disponibles dans les Accueils respectifs :

- **Collège du Sacré-Cœur** 29 rue Chamberlin -91600 Savigny-sur-Orge de 9h00 à 16h30 sauf le mercredi
- **Collège et Lycée St Louis St Clément** – 1 rue Margot -91170 Viry-Châtillon de 8h30 à 17h30 (mercredi fermeture à 16h30)

La campagne d'inscription sera :

- **Ouverte**, de la maternelle à la terminale, **à partir du 1^{er} octobre 2025**
- **Fermée** pour le Second degré **au 15 décembre 2025**
- Pour le 1^{er} degré, contacter les secrétariats des Ecoles souhaitées

POUR LE RETOUR DES DOSSIERS (obligatoirement déposés à l'Accueil de chaque site (adresses ci-dessus)
accompagnés des pièces demandées dans les établissements concernés :
Un dossier incomplet ne sera pas traité.

Attention à certains points qui peuvent retarder ou empêcher l'aboutissement de la demande :

- **Une absence ou une erreur dans l'adresse électronique de messagerie**
- **Une absence ou une erreur dans les coordonnées téléphoniques**

Réponse de l'établissement (positive ou négative) envoyée sur l'adresse électronique des demandeurs avec accusé de réception.

LES DEUX ETAPES DE L'INSCRIPTION

Première étape

A conserver (ces pièces ne sont pas à retourner) – disponibles en téléchargement : www.saintlouis-viry.fr

- Mot d'Accueil
- Règlement intérieur de l'Institut pour les élèves (il n'est encore pas à retourner)
- Un historique de l'Etablissement
- Le projet d'établissement
- La fiche des horaires d'enseignement
- La cartes des options et du périscolaire (informations disponibles sur le site)
- Les tarifs de la contribution familiale année 2025-2026 à titre d'information car les tarifs de l'année 2026-2027 sont arrêtés en cours de cette année
- Pour prendre connaissance des transports scolaires : cf. Site www.saintlouis-viry
Onglet notre-institut // puis onglet les-services // puis onglet transports/

A retourner pour que le dossier soit complet :

- La charte éducative de confiance de l'Enseignement catholique
- Fiche de demande d'inscription
- La notice RGDP signée par les deux représentants légaux
- Les bulletins scolaires ou évaluations bilan des deux niveaux de classe précédents la demande d'inscription

☞ Pour une étude complète du dossier, il vous est demandé de fournir le bulletin du trimestre en cours (1^{er} trim ou 1^{er} semestre 2025/2026) **dès réception**

- La photocopie du livret de famille ou du livret d'union (pages parents et page enfant)
Nous vous rappelons qu'en cas de famille séparée, la signature de deux responsables légaux est indispensable à l'acceptation de l'inscription. Fournir la copie du jugement aux affaires familiales en cas de double adresse, de garde partagée, etc.
- La photographie de l'enfant sur la fiche d'information
- La lettre de motivation rédigée par les parents
Les deux signatures des représentants légaux sont obligatoires
- Un chèque de 50 euros (ordre Association de gestion) par enfant couvrant les frais de dossier (non remboursables)

Deuxième étape (avis de décision)

En cas de réponse positive, signifiée par messagerie électronique, vous serez invités à confirmer votre demande de manière suivante :

1. **Sous huitaine** (à la date de réception du message d'acceptation du dossier), un chèque ou un virement AVEC NOM ET PRENOM DE L'ENFANT de 200 euros de caution au titre d'une confirmation de l'inscription par les responsables légaux vous sera demandé. Il vous sera

rendu lorsque votre enfant quittera l'établissement. L'envoi de ce chèque de caution devra être accompagné du RIB des demandeurs et d'un mandat sepa de prélèvement à remplir éventuellement en prévision des facturations durant la scolarité.

2. **A réception** en vue d'encaissement de ce chèque de caution, une confirmation vous parviendra sur votre adresse électronique également.

Cette confirmation vaut pour garantie d'inscription définitive

NB : Cette caution ne sera pas remboursée en cas de désistement une fois l'inscription définitive confirmée par l'établissement au second message de confirmation.

En cas de refus de la demande d'inscription :

- Le dossier sera détruit dès après l'envoi du courrier qui vous aura été envoyé sauf demande explicite contraire des responsables légaux.
- Le dossier pourra être laissé à disposition pour être retiré par vous-même, à votre demande. Tous les dossiers refusés non demandés, seront détruits en fin d'année civile
- Le dossier pourra être conservé en vue d'une demande d'inscription pour la rentrée suivante. Cela ne dispensera pas de le retirer pour une actualisation de la demande (motivation et suivi de scolarité).